



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 23 juin 2006

Conseillers en exercice : 45

Votants : 37

Convocation du Conseil Municipal :
le 13 juin 2006

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 28 juin 2006

**Rue de la Recouvrance : achèvement de la mise à l'alignement de la
première partie de rue - acquisition COUILLAUD Jean-Marie -
AW n° 701**

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Alain BAUDIN

Présents :

Adjoints :

Mme Françoise BILLY, M. Gérard NEBAS, M. Gilles FRAPPIER, Mme Jeanine BIMES, M. Luc DELAGARDE, Mme Nicole GRAVAT, M. Guillaume JUIN, M. Paul SAMOYAU, M. Amaury BREUILLE, M. Robert PLANTECOTE, Mme Geneviève RIZZI, M. Gérard ZABATTA, M. Michel GENDREAU

Conseillers :

Mme Andrée CHAREYRE, Mme Nathalie BEGUIER, M. Rémy LANDAIS, Mme Madeleine CHAIGNEAU, Mme Marie-Edith BERNARD, Mme Valérie UZANU, Mme Catherine REYSSAT, Mme Danièle GANDILLON, M. Bernard JOURDAIN, Mme Isabelle RONDEAU, M. Yannick TARDY, M. Alain GARCIA, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Franck GIRAUD, Mme Elisabeth BEAUVAIS, M. Marc THEBAULT

Secrétaire de séance : Amaury BREUILLE

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Rodolphe CHALLET donne pouvoir à M. Michel GENDREAU.
M. Jacques LAMARQUE donne pouvoir à Mme Françoise BILLY.
Mme Annie COUTUREAU donne pouvoir à M. Gérard ZABATTA.
M. Michel PAILLEY donne pouvoir à M. Bernard JOURDAIN.
Mme Elsie COLAS donne pouvoir à M. Robert PLANTECOTE.
Mme Claudie LAROCHE donne pouvoir à M. Franck GIRAUD.
M. Jean-Louis EPPLIN donne pouvoir à M. Marc THEBAULT.

Excusés :

Conseillers :

Mlle Karen NALEM, Mme Catherine DEGUERCY, Mme Françoise HALAT, M. Joël RENOUX, M. Dominique GUIBERT, Mme Michelle LE FRIANT, Mme Christabelle CHOLLET, M. Stéphane TRONEL

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 juin 2006

Monsieur Gilles FRAPPIER, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Sur proposition du Maire,

La rue de la Recouvrance, pour sa portion comprise entre la rue Castel Parc et le rond-point du bas de l'Avenue de Nantes, est entièrement mise à l'alignement sauf pour une partie se situant entre les n° 64 et 72. Entre ces numéros, trois propriétés sont concernées. La concrétisation de l'alignement permettra la réalisation de la continuité du trottoir et par la même d'assurer la sécurité des piétons et des automobilistes.

La propriété de Monsieur COUILLAUD Jean-Marie, sise 70 rue de la Recouvrance, a une partie cadastrée section AW n° 701 de 21 m² correspondant à l'emprise de l'alignement, partie qui sera ensuite incorporée au Domaine Public de la voirie communale.

L'A.T.I. des Deux-Sèvres, tuteur de Monsieur COUILLAUD, a été autorisée par ordonnances du Juge des Tutelles en date des 11 avril et 2 mai 2006 à céder à la Ville ladite emprise au prix de 126 euros (6 €/m²), à charge par la Ville de reconstruire à ses frais le mur de clôture au nouvel alignement.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Approuver l'acquisition de la parcelle AW n° 701 aux conditions exposées ci-dessus, acquisition qui a fait l'objet d'une promesse de vente.

- Autoriser Le Maire ou l'Adjoint délégué à signer l'acte à intervenir, tous les frais et droits en résultant étant supportés par la Ville de Niort et imputés au compte 2112-8221 du Budget.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	37
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	8

Pour le Maire de Niort
Alain BAUDIN

Gilles FRAPPIER